

Affaires Juridiques
LV

Le Maire de Sannois,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L. 2122-22, L 2122-23,

Vu le Code de la Commande Publique, articles L. 2123-1 et R. 2123-1,

Vu la délibération n° 2020/32 du 03 juillet 2020 du Conseil municipal portant délégation de pouvoirs du Conseil Municipal à Monsieur le Maire,

Vu l'arrêté n°2023/74 du 05 octobre 2023 portant délégation de fonctions aux Adjoints et Conseillers Municipaux Délégués,

Considérant qu'il y a lieu d'établir un marché public de Services n°24011 ayant pour objet la conclusion d'une convention de partenariat relative à la représentation du spectacle « Nos Vieux Amants »,

DECIDE :

Article 1 : de confier le marché n°24011 de Services à :

Décision n°	Attributaire	Objet	Montant
2024/19	LES GRANDES PERSONNES 93300 AUBERVILLIERS	Marché 24011 : Convention de partenariat relative à la représentation du Spectacle « Nos Vieux Amants »	8 519,13 € TTC

Article 2 : de signer le marché de Services mentionné à l'article 1. Deux dates pour des journées d'ateliers participatifs sont à fixer dans le courant du 1^{er} semestre 2024. Une représentation de 45 minutes aura lieu le 09 juin 2024 à 16h.

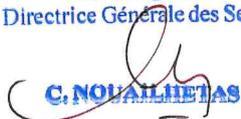
Article 3 : Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux présenté à Monsieur le Maire de Sannois, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2/4 bd de l'Hautil BP 30322 95027 Cergy-Pontoise Cedex dans ce même délai de deux mois par l'intermédiaire de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <https://www.telerecours.fr>.

Article 4 : La Directrice Générale des Services de la Ville de Sannois et Madame le comptable public du service de gestion comptable d'Ermont, sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 5 : La présente décision est transmise en Sous – Préfecture et fera l'objet d'une communication au Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.



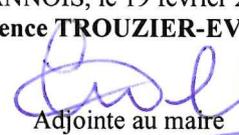
Pour le Maire
Par délégation
la Directrice Générale des Services


C. NOUALHIETA

Accepte dans le cadre de la délégation de pouvoir que le Conseil Municipal m'a conférée par sa délibération du 3 juillet 2020 Sannois, le 19 février 2024

Laurence TROUZIER-EVEQUE

Claude WILLIOT
1^{er} Adjoint au Maire
Délégation Générale


Adjointe au maire

déléguée à la sécurité et la tranquillité publique
et aux affaires juridiques
Conseillère communautaire

Exécutoire en vertu de l'article L. 2131-1 DU CGCT

A.R. du 22 février 2024

Identifiant unique de l'acte

N° 095-219505823 - 2024.02.19 - DC2024-19-cc

Publiée le 22 février 2024